

Clichy, le 22 avril 2009

Monsieur Gilles Catoire
Maire
Hôtel de Ville
80, boulevard Jean Jaurès
92110 Clichy

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 24 mars dernier, vous vous êtes engagé à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée communale, la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le chauffage urbain de Clichy.

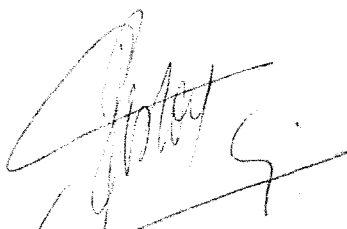
Cet engagement doit être tenu comme la loi Jospin du 27 février 2002 (article 8. L2121-22-1 du code général des collectivités territoriales) vous en confère l'obligation si un sixième des membres du conseil municipal vous le demande.

En votant cette loi, le législateur a voulu donner aux élus locaux, même minoritaires, la possibilité de s'informer, d'informer la population sur un sujet qui la concerne et de suggérer des dispositions pour remédier aux anomalies éventuelles.

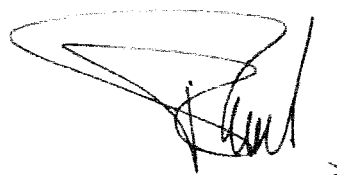
La mission aura donc à révéler les raisons du prix excessif de la vapeur fournie aux clichois par la S.D.C.C. selon les rapports d'experts en notre possession, et à proposer d'éventuelles compensations aux consommateurs et aux contribuables clichois pour les préjudices financiers subis depuis des années. Elle aura aussi à proposer des mesures, quitte à modifier les structures juridiques mises en place en 1965 et à rendre effectif le contrôle par la collectivité des prix facturés contractuellement.

En vous remerciant à l'avance de ne pas retarder davantage la création de la mission d'information et d'évaluation du chauffage urbain de Clichy,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



MC RESTOUX



P. PINARD



G. Schmaus



C. GARWEN



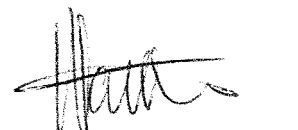
Stéphane Cochepain



Anne MENDEZ



S. RENAUD



JEAN MARIE SARROT



P/O ALVINE DOUVILLON-BLACHON